

« Association ROUEN CITE JEUNES » AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

ENTRE LES SOUSSIGNES

-	La Ville de Rouen, représentée par Madame Christine Argelès, Adjointe au Maire chargée de Culture,
	de la Jeunesse et de la Vie associative, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution
	de la décision de M. le Maire du 13 mai 2014 et de la délibération du Conseil Municipal du 1er juin
	2015,

ci-après dénommée par les termes par les termes « la Ville »,

d'une part,

ΕT

 L'association « Rouen Cité Jeunes », dont le siège est situé place des Faïenciers – 76100, représentée par Mme Elisabeth Menestrier, Présidente habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 2 avril 2015.

ci-après dénommée par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU la convention d'objectifs 2015

VU l'avenant à la convention d'objectif 2015

VU la Délibération du Conseil municipal du 1^{er} juin 2015 **Subventions aux associations – Attribution – Convention – Autorisation.**

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT:

Seul l'article 15 présenté ci-dessous est revu ; les autres articles restent inchangés.

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 15 - Concours financiers apportés par la Ville

Pour rappel:

Pour l'année 2015, les concours financiers apportés par la Ville à l'Association sont les suivants :

- > 129 000 euros au CM du 26 janvier 2015 (pour rappel)
- > 71 000 euros au CM du 1^{er} juin 2015 (pour rappel)
- ▶ 6.610 euros au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2014 (Conseil municipal du 1^{er} juin 2015)

Pour l'année 2016, un acompte sur subvention, correspondant à 30% du montant de la subvention 2015 (200.000 €), sera versé lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2016, soit 60.000 € :

Fait à ROUEN, le .. / .. / 2015, en trois exemplaires

Pour le MAIRE DE ROUEN, par délégation

Pour ROUEN CITE JEUNES,

Christine ARGELES Adjointe au Maire

Elisabeth MENESTRIER Présidente